

Date : 23 janvier 2016

Lieu : Mairie du 3^{ème} Arrondissement

Appel des Présents (voir feuille d'émargement).

Aucun quorum n'étant nécessaire pour l'Assemblée Générale Ordinaire, celle-ci peut donc valablement délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve à la majorité le procès verbal de la réunion du 10 janvier 2015.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve à la majorité le rapport moral du Président de la Fédération.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve à la majorité :

- le rapport établi par la Trésorière sur les opérations de l'exercice clos le 31 août 2015.
- les comptes, l'annexe et le bilan de l'exercice clos le 31 août 2015 ainsi que le rapport général, spécial et ad hoc, du Commissaire aux Comptes.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide à la majorité d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice qui s'élève à 30 420 € de la façon suivante :

- « report à nouveau », lequel est porté à 8 936 €

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide d'approuver à la majorité le budget prévisionnel pour la saison 2015/2016.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve les tarifs fédéraux pour la saison 2015-2016, en précisant la liberté pour les organisateurs de compétitions internationales (Comité Départemental, Ligue et Fédération) d'adapter les frais d'inscription en fonction de la ou non de licencié de la Fédération.

SEPTIEME RESOLUTION

Il est procédé à l'élection complémentaire des membres du Comité Directeur.

Procès verbal de l'Assemblée Général Mixte

Pour 3 postes à pourvoir, les résultats sont les suivants :

	Nom	VOIX	Décision
1	Baltazar Gaetan	2232	Elu
2	Borot Jean-Noel	711	
3	Cochet Maryline	2720	Elu
4	De Freitas François	174	
5	Jouannault Sabrina	519	
6	Loesch Julien	355	
7	Mahaoui Karim	2278	Elu

HUITEME RESOLUTION

Les Membres du Comité Directeur présents ou représentés se sont réunis et proposent à l'Assemblée Générale Monsieur Denis ODJO au poste de Président.

Les résultats sont les suivants :

- pour : 2752 voix
- contre : 329 voix
- abstention : 82 voix

Monsieur Denis ODJO est élu Président de la Fédération avec 89,32 % des suffrages.

QUESTIONS DIVERSES

La Fédération réponds aux questions diverses adressées par écrit.

1°) *Dans un souci de transparence, communication à l'AG d'une liste complète exhaustive et détaillée des salaires, traitements, rémunérations, rétributions, primes et avantages de toutes natures perçues par la totalité des gens qui en bénéficient de la part de la fédération.*

Réponse. Afin de respecter le droit à la vie privée des personnes, il n'est pas possible des communiquer le montant des salaires des personnes.

2°) *Les athlètes valides reçoivent, en fonction de leurs résultats internationaux, une aide financière annuelle de la fédération. Qu'en est-il pour les athlètes para-taekwondo ?*

Réponse. La Direction Technique Nationale va s'attacher à améliorer les conditions d'entraînement et de valorisation de ces athlètes en fonction de leur contexte sportif.

3°) *Les résultats de l'équipe de France "combat" sont diffusés en direct sur le site fédéral ainsi que les réseaux sociaux. Ce n'est pas le cas des résultats de l'équipe de France "technique". Comment justifier une telle différence de traitement ?*

Réponse. Les entraîneurs des Equipes de France Pousse transmettent plus tardivement les résultats. La Direction Technique Nationale va tenter de faire reconnaître la

Procès verbal de l'Assemblée Général Mixte

pratique Poomse comme une discipline de haut-niveau afin d'améliorer la reconnaissance des athlètes.

4°) *Point précis du nombre de clubs affiliés et du nombre de licenciés au 01/11/2015*

Réponse.

2014/2015 Au 31 octobre	2014/2015 Au 31 novembre	2015/2016 Au 13 novembre
798	888	825
33 215	42 367	34 071 45875 et 911clubs

5°) *Conditions précises et critères d'attributions des rétrocessions fédérales aux Ligues et Comités Départementaux. A titre d'exemple pour l'Essonne sur la saison 2014-2015, nous avons obtenu 1600 € sur l'année.*

Réponse.

	Ligue sans CDT	Ligue avec CDT	CDT
Licence	5€	4,24€	0,76€
Affiliation	100€	86,76€	15,24€

6°) *Quelle est la situation de la Fédération au regard des changements annoncés par le Kukkiwon vis à vis des passages de Dan ? Quels sont les tarifs payés par la FFTDA pour chacun des Dan Kukkiwon ? Est-il possible d'avoir copie ou lecture du protocole/contrat entre le Kukkiwon et la FFTDA ? Qu'en est-il des Disciplines Associées qui, bien que payant le même tarif, n'ont aucune contrepartie en terme de reconnaissance avec une Fédération Internationale (des contacts devaient être pris il y a 2 ou 3 ans, sans suite à ce jour) ?*

Réponse.

1 ^{er} DAN	2 ^{ème} DAN	3 ^{ème} DAN	4 ^{ème} DAN	5 ^{ème} DAN	6 ^{ème} DAN	7 ^{ème} DAN	8 ^{ème} DAN
35\$	45	60	75	150	175	225	325
50€	65	80	95	185	215	275	325

Procès verbal de l'Assemblée Général Mixte

7°) *Quelles mesures correctives ont été prises en termes de validation et de contrôle des dépenses ? Quelles modifications ont été apportées aux différents régimes indemnitaires ?*

Réponse. Certaines pratiques ont été abandonnées. Les indemnités de sujétion et complément de rémunération versés aux Cadres Techniques Sportifs placés auprès de la Fédération, seront soumis en 2016 au régime juridique issu de la loi du 27 novembre 2015.

8°) *Quel est l'actuel organigramme fédéral (administratifs et techniciens) et les champs de compétences de chacun ?*

Réponse. Avec le départ de Delphine Pardon, la Fédération procède à la réorganisation de la Direction Administration.

9°) *Quelles sont les démarches engagées par la FFTDA dans le cadre de l'année France-Corée ?*

Réponse. Le projet initial de manifestation commune avec la FF Escrime est toujours l'étude pour une mise en place en 2016 ou 2017.

POINTS RELEVANT L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Compte tenu du départ de nombreux Délégués, le quorum nécessaire (35 délégués représentant 944 voix) ne se trouve plus atteint. Les propositions de modifications des Statuts et du Règlement Intérieur seront abordées lors d'une Assemblée Générale ultérieure.

Procès verbal de l'Assemblée Général Mixte

TARIFS FEDERAUX 2016/2017

	En Euros
Affiliation de club	200 €
Licence	35 €
Passeport	20 €
Règlements fédéraux	16 €
Inscription Compétition Régionale et Départementale	De 8 à 12 €
Inscription Compétition Nationale	12 €
Inscription Tournoi International de Paris	25 €
Contestation de la décision d'un combat régional	50 €
Contestation de la décision d'un combat national	100 €
Stage de Juge Technique (formation uniquement)	Gratuit
Stage pour les armes et self-défense (formation uniquement)	Gratuit
Stage préparation aux 3 ^{ème} - 4 ^{ème} et 5 ^{ème} Dan	Gratuit
Passage de grades	
Frais d'inscription : 1 ^{er} et 2 ^{ème} dan (aux Ligues Régionales)	20 €
Frais d'inscription : 3 ^{ème} - 4 ^{ème} et 5 ^{ème} dan (à la FFTDA)	40 €
<u>Frais d'enregistrement FFTDA</u>	-
1 ^{er} Dan	50 €
2 ^{ème} Dan	65 €
3 ^{ème} Dan	80 €
4 ^{ème} Dan	95 €
5 ^{ème} Dan	185 €
6 ^{ème} Dan	215 €
7 ^{ème} Dan	275 €
Equivalence de grades étrangers	
Frais de dossier :	
1 ^{er} - 2 ^{ème} - 3 ^{ème} - 4 ^{ème} - 5 ^{ème} - 6 ^{ème} et 7 ^{ème} Dan (à la FFTDA)	35 €
<u>Frais d'enregistrement</u>	-
1 ^{er} Dan	50 €
2 ^{ème} Dan	110 €
3 ^{ème} Dan	185 €
4 ^{ème} Dan	280 €
5 ^{ème} Dan	460 €
6 ^{ème} Dan	670 €
7 ^{ème} Dan	950 €
AC (arbitres nationaux) journalier	30€
AC (arbitres régionaux) journalier	25 €
RAC (Responsable Aire de Combat)	45 €
Arbitres Internationaux	50 €

Procès verbal de l'Assemblée Général Mixte

Tarifs des formations 2015/2016

❖ Pour les personnes bénéficiant d'une prise en charge :

Tarifs appliqués quand la formation est prise en charge par un organisme financeur (Pôle Emploi, Conseil régional, Agefos PME,...).

Coûts pédagogiques selon les formations :

DAC

Coût pédagogique : 8 € / heure
16h (2 jours): 130 €

DIF

Coût pédagogique : 10 € / heure
Option A : 50h (7 jours) : 500 €
Option B : 50h (4 WE) : 500 €

CQP APAM

Coût pédagogique: 10 € / heure
Module A : 50h (7 jours) : 500 €
Module B : 20h (formation à distance): 200 €
Module C : 50h (7 jours): 500 €

QF « entraîneur combat »

Coût pédagogique : 10 €/heure
50h (7 jours) : 500 €

QF « body taekwondo »

Coût pédagogique : 10 € / heure
16h (2 jours) : 160 €

Séminaire National des enseignants (*Formation continue des enseignants*)

Coût pédagogique : 12 € / heure
35h (5 jours) : 420 €

DEJEPS mention « taekwondo et DA »

Coût pédagogique : 6650 €
1200h dont 700h en centre

Il vous faut ajouter aux coûts pédagogiques, les frais d'hébergement et de restauration :

Frais de pension complète / demi pension

demi pension : 10,50 €/jour
pension complète : 43 €/jour

Procès verbal de l'Assemblée Général Mixte

Tableau récapitulatif des tarifs pour les personnes bénéficiant d'une prise en charge

Formations	Volume horaire	externat	Demi-pension	Pension complète
DAC	16h (2jours)	130 €	150 €	216 €
DIF ou CQP Module A	50 h (7 jours ou 4 WE)	500 €	573 €	800 €
CQP Mod B	20h	200 €	-	-
CQP Mod C	50h (7 jours)	500 €	573 €	800 €
QF body taekwondo	16h (2 jours)	160€	180 €	246 €
QF entraîneur combat	50h (7 jours)	500€	573 €	800 €
Séminaire National des Enseignants	35h (5 jours)	420 €	472 €	635 €
DEJEPS	1200 h (dont 700h en Centre)	6650€	-	-

❖ Pour les personnes ne bénéficiant pas de prise en charge :

Tarifs appliqués quand la formation est prise en charge directement par le stagiaire, le club, ou un organe déconcentré de la FFTDA.

Diplômes	Volume horaire de formation	Régime	Tarifs
DAC	16h (2jours)	Ext	50 €
DIF CQP Module A	50 h (7 jours ou 4 WE)	Ext	180 €
		DP	240 €
		PC	300 €
CQP Mod B	20h	-	50 €
CQP Mod C	50h (7 jours)	Ext	200 €
		DP	240 €
		PC	300 €
QF body taekwondo	16h (2 jours)	Ext	50 €
		DP	75 €
		PC	95 €
QF entraîneur combat	50h (7 jours)	Ext	200 €
		DP	240 €
		PC	300 €
Séminaire National des Enseignants	35h (5 jours)	Ext	200 €
		DP	235 €
		PC	270 €
DEJEPS	1200 h (dont 700h en Centre)	Ext	4 515 €